

### Vous avez entre 16 et 25 ans ?

# Soyez en règle au regard du service national!

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder!



Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr, afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre  $25^{\rm éme}$  anniversaire.

#### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participaton à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

## QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE?

Une JDC d'une durée de 3h30

> Se munir d'un stylo (à ne pas prêter)

Ne pas s'y rendre si fièvre ou autre symptôme

Emmener son masque



#### Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr?

- Pour changer la date et le lieu de votre JDC;
- Pour recevoir une convocation dématérialisée;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC;
- Pour retrouver votre attestation de participation.

CSN CHALONS EN CHAMPAGNE - Tél: 09.70.84.51.51